

Michel Husson

Un pur capitalisme

© Editions Page Deux, 2008

Ch. 11

La crédibilité du programme

Un programme de transformation sociale doit remplir deux conditions : proposer une réponse cohérente aux principaux problèmes sociaux et faire la démonstration de sa viabilité. Afin d'illustrer ces deux principes, ce chapitre reprend un certain nombre de propositions avancées dans le mouvement social français autour de la question centrale du chômage.

Continuer les 35 heures

La réduction du temps de travail (RTT) est l'instrument essentiel d'une redistribution équitable des gains de productivité et, sur long terme, le seul moyen de créer des emplois. A la démonstration proposée plus haut, on peut ajouter cet autre argument : et pourtant elle baisse. Car le chômage, le temps partiel, la précarité sont autant de moyen de baisser la durée du travail, mais de façon inégalitaire et ciblée sur les couches sociale les moins aptes à se défendre.

Mais cette argumentation générale ne suffit pas car la RTT a mauvaise presse en France depuis l'expérience du passage aux 35 heures. Il faut donc absolument distinguer le projet et ses modalités d'application. Si les 35 heures ont créé moins d'emplois que prévu, et si elles ont conduit à dégrader la situation des salariés, c'est parce que leur mise en œuvre a laissé de côté le principe essentiel d'embauches proportionnelles. Il n'y a eu en effet que 2 ou 3 % de créations d'emplois pour une baisse moyenne du temps de travail d'environ 7 %, compte tenu de son champ d'application. Cette réalité ne doit pas conduire à « jeter le bébé avec l'eau du bain » et considérer que la réduction du temps de travail ne saurait avoir d'autres résultats que les 35 heures réellement existantes. C'est l'occasion de souligner qu'il n'existe aucune revendication « pure » et que les néo-libéraux consacrent beaucoup de leur activité à récupérer et dévoyer les aspirations sociales. Qu'il s'agisse de la sécurité sociale professionnelle, du revenu garanti ou de la RTT, les projets de transformation sociale s'opposent à chaque fois à leur récupération caricaturale.

De l'expérience des 35 heures, on peut tirer plusieurs enseignements « pour la prochaine fois ». Tout d'abord, et c'est une mesure d'urgence, il faut étendre immédiatement la nouvelle durée légale à l'ensemble du salariat. Aujourd'hui il existe de fait un début de dilution de la notion même de durée légale, en particulier parce qu'elle diffère selon la taille de l'entreprise. Cette proposition concerne aussi les femmes : la RTT n'a pas permis de faire diminuer significativement le temps partiel et l'occasion a été manquée d'aller vers une égalisation des conditions de temps de travail entre femmes et hommes.

La durée légale est au fond celle à partir de laquelle on doit payer des heures supplémentaires. Or, on a réduit le coût de ces heures supplémentaires en même temps qu'on élargissait leur contingent annuel et leur défiscalisation récente a encore agrandi les mailles du filet. Pour que

la RTT dégage pleinement son potentiel de créations d'emplois, il faut au contraire durcir les conditions de recours aux heures supplémentaires, faute de quoi la réduction de la durée légale ne conduira pas à une réduction de la durée effective. Mais la condition la plus importante est celle d'embauches proportionnelles : une réduction de 10 % du temps de travail doit conduire à 10 % de créations d'emplois. Tout déficit du côté de l'emploi équivaut très exactement à une intensification du travail, puisque les salariés doivent faire le même travail en un temps réduit.

Il faut donc refonder le projet de RTT en s'appuyant sur l'exigence immédiate de réunification de la durée légale à 35 heures pour tout le monde. La mobilisation sur ce point doit permettre de redéfinir un objectif de reprise du processus de réduction du temps de travail, pour aller vers les 32 heures, voire les 30 heures. Appliqué à 24 millions d'emplois, le passage de 36 à 32 heures représente un potentiel d'emploi considérable de 3 millions d'emplois.

Pour une croissance soutenable utile

La commission Attali (nommée en 2007) propose un objectif de croissance à 5 % par an. Il est assurément impossible de fonder la lutte contre le chômage sur une telle absurdité économique et écologique. On a en effet montré plus haut que la croissance ne créait que très peu d'emplois à moyen terme. Mais, en sens inverse, on ne peut suivre les critiques de la croissance qui pensent que toute augmentation du PIB équivaut à une dérive productiviste néfaste pour l'environnement. La croissance n'implique pas forcément une augmentation sans fin de la production de biens matériels. Une partie croissante du PIB est composée de services et incorpore les services non marchands valorisés de manière conventionnelle. Le PIB augmente ainsi chaque fois que l'on crée un emploi public dans la santé ou l'éducation. C'est pourquoi on ne peut pas se prononcer « pour » ou « contre » la croissance sans y aller voir de plus près, en se posant la question de son contenu.

Cette brève discussion conduit à avancer la notion de *croissance soutenable utile*. Le mode de développement de l'économie devrait être fondé sur la satisfaction des besoins sociaux les plus urgents : santé, logement, éducation, transports collectifs, crèches et accueil des personnes âgées, etc. Il s'agirait donc d'une croissance du PIB, mais que l'on est en droit de qualifier de socialement utile. Comme il est de toute façon illusoire de tabler sur une croissance forcenée pour créer des emplois, cette croissance doit être « régulière » et « raisonnable » : régulière, parce qu'elle serait fondée sur des règles sociales de progression des dépenses sociales et des salaires ; raisonnable en ce sens qu'elle n'aurait pas besoin de sombrer dans les travers de l'hyper-productivisme. Un des moyens d'orienter l'économie en ce sens est d'ouvrir un large débat sur les priorités sociales qui permettraient de « pré-affecter » une partie croissante des revenus vers ces consommations socialement utiles. C'est, encore une fois, le gros point faible des projets d'allocation universelle qui conduisent à une extension du domaine de la marchandise alors qu'il s'agit plutôt de le réduire pour aller vers une « démarchandisation » de la satisfaction des besoins sociaux prioritaires.

Cette croissance raisonnable peut être considérée comme « soutenable ». Il ne s'agit pas là d'un vœu pieux mais d'une analyse des grandes tendances de la demande sociale ; depuis plusieurs années, elle se déplace vers une demande de services et en grande partie de services collectifs. Or, il se trouve - c'est un constat empirique et non une loi universelle - que ces services sont en moyenne moins coûteux en énergie et que leur contenu en emplois est supérieur à la moyenne. Ce dernier point est à souligner, parce que c'est un élément essentiel des difficultés actuelles du capitalisme : il est de moins en moins à même de répondre à ce

type de besoins auxquels sont associés de moindres gains de productivité (et donc de perspectives de profit). Il réagit à cet écart croissant par une forme de déni, qui consiste à refuser de satisfaire les besoins qui ne sont pas adéquats à ses exigences de rentabilité toujours plus élevées. Mieux vaut pour lui ne pas y répondre que de le faire « à perte ». Ou alors, il n'accepte de la faire qu'à la condition d'une baisse drastique du coût salarial qui compense ces faibles gains de productivité. Le taux de chômage n'est donc pas pour lui un mal absolu, mais un moyen de réguler la répartition des revenus au détriment des salariés. La proposition d'une croissance soutenable utile revient à renverser cette priorité.

Pour une autre répartition des revenus

Tout programme alternatif ciblé sur le recul du chômage doit déplacer la répartition des revenus. Il y a là une loi d'airain cohérente avec l'analyse du chômage comme sous-produit de la captation des gains de productivité par les détenteurs de revenus financiers. On a montré que la baisse de la part des salaires dans le revenu national correspond à la non-redistribution aux salariés des gains de productivité et qu'elle a eu comme contrepartie l'augmentation de la part des « rentiers ». La montée du chômage est donc l'envers de la progression des revenus financiers. Si on accepte cette analyse, on en conclut logiquement que le recul du chômage peut et doit se fonder sur une décroissance des revenus financiers. Tout projet anti-chômage qui prétendrait atteindre cet objectif sans toucher aux revenus financiers serait donc parfaitement illusoire.

Pour modifier le partage des revenus, il faut prendre les revenus financiers en tenaille, en les rognant par les deux bouts : d'un côté, par une augmentation des salaires qui est après tout la forme la plus efficace de taxation des revenus financiers et, de l'autre côté, par un prélèvement fiscal direct sur les revenus financiers. Les décisions politiques centrales sur les minima sociaux, le Smic et la fiscalité peuvent s'articuler avec la mobilisation des salariés. Et, comme les salariés se trouvent en meilleure position dès que le taux de chômage se met à baisser un tant soit peu, une RTT réellement créatrice d'emplois peut jouer ici un rôle d'amorçage et de renforcement du processus en déplaçant encore plus nettement curseur en faveur des salariés.

Lors des précédentes expériences de transformation salariale, le patronat répondait habituellement par une augmentation des prix, de manière à conserver leur taux de profit et à réduire l'impact des hausses de salaire nominal sur le pouvoir d'achat des salariés. Le déficit extérieur se creusait et forçait à la dévaluation et à l'austérité. Or, cette réponse n'est plus possible, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas d'autres. La mondialisation se caractérise en effet par la formation de prix mondiaux sur lesquels il faut s'ajuster, et l'euro rend impossible une adaptation par les taux de change. Dans ces conditions, les patrons seraient pris en tenailles d'une autre manière, entre la pression salariale et la pression concurrentielle du marché mondial. Le seul moyen de conserver leurs parts de marché et leur taux de profit d'entreprise serait dans ces conditions de réduire les revenus financiers. Ajoutons que l'existence de l'euro permet à un pays de supporter plus facilement une dégradation de son solde commercial. Ce sont les aspects positifs de la situation actuelle, qui comporte aussi un aspect négatif, puisque les entreprises seraient poussées à des mesures de rétorsion encore plus radicales, sur lesquelles on reviendra plus loin.

Du point de vue du salaire, la revendication unifiante est assez claire : elle consiste à augmenter significativement le Smic, pour le porter à 1500 euros. Cet objectif doit être combiné avec une revendication concernant les minima sociaux, ne serait-ce que parce que le

recul du chômage ne pourra être suffisamment rapide pour résorber immédiatement la misère qu'il engendre. Plusieurs secteurs du mouvement social proposent que les minima sociaux soient portés au même niveau que le Smic. On a déjà eu l'occasion de traiter de cette objection immédiate : un nombre important de salariés payés au Smic choisiront de ne pas travailler alors qu'ils seraient en mesure de la faire. C'est pourquoi, il semble préférable de mettre en avant le système suivant :

- le Smic est porté à 1500 euros, puis indexé sur la progression moyenne de la productivité du travail par tête : on pèse de cette manière sur la répartition des revenus à un moment donné, mais aussi sur sa règle de progression. L'indexation du Smic sur la productivité est une mesure que peuvent prendre les pouvoirs publics et qui, par contagion, va pousser à l'établissement d'une norme de progression de l'ensemble des salaires. Cela revient à raisonner sur un schéma en deux temps : on commence par augmenter la part salariale jusqu'à un niveau jugé acceptable, puis on dit qu'elle doit se maintenir à ce niveau.

- les minima sociaux sont unifiés, portés à 1200 euros (soit 80 % du Smic) et indexés sur sa progression, donc sur la productivité. On introduit ainsi une norme sociale définie à un moment donné et incluant un mécanisme d'évolution.

Pour un autre financement de la Sécurité sociale

Le débat recouvre en réalité deux questions qui sont en général insuffisamment distinguées. La première est celle des modalités de prélèvement : quelle assiette et quel degré de fiscalisation ? La seconde est celle des règles de progression des dépenses sociales et se pose en partie indépendamment des réponses apportées à la première : faut-il geler la part publique dans le PIB ou l'autoriser à augmenter parallèlement aux besoins (dépenses de santé et retraites) ? Le schéma proposé ici conduit à distinguer la phase de rattrapage de la part des salaires et celle où la part salariale est maintenue à un « bon » niveau par la nouvelle norme salariale.

Dans la première phase, le rattrapage de la part salariale signifie que la masse salariale croît plus vite que le PIB. A l'intérieur de cette masse salariale, les cotisations représentent, à législation inchangée, une part constante. Par conséquent les ressources de la Sécurité sociale augmentent elles aussi plus vite que le PIB, et cette augmentation plus rapide permet de couvrir la progression des dépenses sociales supérieures à celles du PIB. Cela n'empêche pas de modifier les modalités de prélèvement au cours de cette phase mais ce serait alors pour d'autres raisons que la nécessité d'accroître les ressources.

A partir du moment où la part salariale atteint son niveau de long terme, la masse salariale augmente à la même vitesse que le PIB. Il faut alors qu'à l'intérieur de la masse salariale, le salaire socialisé (cotisations sociales) augmente plus vite que le salaire direct. Le moyen le plus simple et le plus transparent consiste à faire augmenter les taux de cotisations de manière à effectuer ce redéploiement. En effet, l'argument selon lequel la valeur ajoutée serait une assiette plus « sûre » disparaît, puisque la masse salariale augmente dorénavant à la même vitesse que la valeur ajoutée. Pour fixer les idées, cela veut dire qu'une progression annuelle de la productivité de 2 % serait ventilée en une augmentation du salaire direct de 1,5 %, le reste étant « basculé » vers la couverture de la croissance des dépenses sociales plus rapide que celle du PIB.

Quelle viabilité économique ?

La principale des objections « économiques » à un tel programme porte sur la viabilité d'une telle modification de la répartition du revenu. Est-ce qu'elle permet, à la fois, de couvrir l'augmentation des salaires et des minima sociaux, de réduire le temps de travail et de financer les besoins croissants de la protection sociale ? Pour répondre à cette question, il faut en premier lieu évaluer l'enveloppe d'un tel programme, ce qui pose deux grands problèmes de méthode. Le premier est que le coût des mesures ne s'additionne pas, parce qu'elles peuvent s'« autofinancer » en partie. Imaginons par exemple que le chômage soit aboli par un important volume de créations d'emplois. Ces dernières ont un « coût » : s'il s'agit par exemple des embauches proportionnelles en cas de réduction du temps de travail, la masse salariale se voit augmentée. Mais on économise ce que coûte actuellement le chômage (sans même parler, évidemment, de ses ravages « non monétaires »). En 2003, les dépenses pour l'emploi représentaient 74 milliards d'euros (5% du PIB) et se répartissaient ainsi : 48 milliards de dépenses pour l'emploi (indemnisation et formation professionnelle) et 26 milliards d'allègements de cotisations et d'aides diverses à l'emploi. Si on en déduit le financement de la formation professionnelle (13 milliards d'euros qu'il s'agirait de mieux utiliser, pas de réduire), cela laisse 61 milliards d'euros, soit l'équivalent d'environ 3,5 millions de salaires moyens ! Le recyclage de ces dépenses permettrait d'accompagner la mise en place des mesures proposées, et en particulier les coûts afférents à la création d'un nouveau statut du salarié.

La seconde question de méthode concerne la ventilation public/privé. Les nouvelles ressources et dépenses vont trouver leur source ou leur point d'application dans l'un ou l'autre de ces secteurs. Les évaluations portent sur l'ensemble et ne traitent pas dans le détail des transferts à réaliser entre privé et public. Sur ces deux questions, il faudrait en réalité disposer d'un modèle de simulation bouclé permettant de prendre en compte plus précisément les interactions entre les différentes mesures (par exemple toute création d'emploi procure des recettes supplémentaires à la Sécurité sociale) et l'organisation des transferts entre sphères publique et privée. Cependant, les estimations avancées donnent des ordres de grandeur raisonnables, qui représentent plutôt le haut de la fourchette, par sous-estimation des enchaînements positifs. Le coût total des mesures conduit alors au bilan résumé dans le tableau 1 ci-dessous ; voir aussi l'encadré qui suit.

Tableau 1. Le coût de la transformation sociale

Revalorisation des revenus	115
- minima sociaux, indemnités de chômage, Smic	40
- salaires à temps partiel	15
- salaires directs	60
Salaires des nouveaux emplois créés par la RTT	120
Total	235

En milliards d'euros

Le « coût » de la transformation sociale en France

1) augmentation des minima sociaux : 28 milliards d'euros.

Il y a actuellement environ 3,5 millions d'allocataires des minima sociaux. Le coût total des minima sociaux peut être évalué à 19 M€ (milliards d'euros), dont 5 pour le RMI. Leur ventilation permet d'évaluer à 28 M€ le relèvement à 1200 € par mois de ces minima, catégorie par catégorie.

2) indemnisation des chômeurs : 8 milliards d'euros.

On laisse de côté l'ASS (Allocation de solidarité spécifique) déjà traitée parmi les minima sociaux. Restent donc 2,1 millions de personnes selon l'Anpe. Les données de l'Unedic font apparaître un total d'allocations versées de 25 M€. Le passage à une indemnisation minimale de 1200 € par mois conduit à des dépenses supplémentaires de 8 M€.

3) revalorisation du Smic (salaire minimum) : 4 milliards d'euros.

On procède comme pour les salaires à temps partiel en utilisant les données de l'Insee. Seul le premier décile est ici concerné.

4) revalorisation des salaires à temps partiel : 15 milliards d'euros.

L'Insee évalue à 4,1 millions (dont 3,4 millions de femmes) le nombre de personnes travaillant à temps partiel. On connaît décile par décile la ventilation de cette population. On calcule le coût d'une augmentation de salaire et/ou d'allocations complémentaires portant le revenu aux 3/4 du Smic revendiqué de 1500 € par mois, soit 13500 € par an, le reste étant couvert par la résorption de la précarité. Cela représente 15 M €.

5) revalorisation générale des salaires : 60 milliards d'euros.

On réalise une augmentation générale de tous les salaires équivalant à 250 € par mois, soit 3000 € par an. Compte tenu des plafonnements (à 4 fois le Smic), elle concerne environ 20 millions de salariés, soit un total de 60 M€.

6) salaires des emplois créés par la RTT : 120 milliards d'euros.

Avec embauches proportionnelles, la RTT conduirait à une augmentation de 12,5 % de l'emploi et donc des salaires. Le coût total de la mesure est calculé en appliquant cette progression à la masse salariale obtenue elle-même comme 60 % du PIB.

Ces calculs conduisent à des sommes qui peuvent sembler considérables. Il faut donc les mettre en regard des marges de manœuvre disponibles. Celles-ci sont la somme de deux éléments : la progression « normale » de la productivité, et le déplacement de la part salariale qui peut lui-même être traduit en « équivalent-productivité ». Ainsi, le passage en cinq ans d'une part des salaires de 60 à 69 % équivaut, du point de vue du revenu disponible pour les salariés, à une progression annuelle de 2,8 % de la productivité. Du côté de l'utilisation de ces marges de manœuvre, la réduction du temps de travail avec maintien du salaire conduit à une augmentation proportionnelle du salaire horaire qui implique une allocation des gains de productivité. Au total, le bilan pourrait s'établir conformément au tableau 2.

Tableau 2. Les marges de manœuvre et leur utilisation

Marges de manœuvre			Utilisation des marges de manœuvre		
	% par an	% sur 5 ans		% par an	% sur 5 ans
productivité	2,0 %	11 %	salaires	2,4 %	13 %
part des salaires	2,8 %	15 %	RTT*	2,4 %	13 %
Total	4,8 %	26 %	Total	4,8 %	26 %

* salaires correspondant aux créations d'emplois induites par la RTT

Cette présentation doit évidemment être prise à titre d'illustration. Mais elle permet de dégager quelques résultats qualitatifs importants. Avec un tel schéma, la durée du travail

baisse de 13 % sur 5 ans, jusqu'à environ 32 heures. Les salaires directs augmentent de 13 % : cette progression de la masse salariale induit, à taux de cotisation constant, une augmentation équivalente des budgets sociaux qui permet de couvrir les besoins de financement de la sécurité sociale. On peut envisager une augmentation égale pour tous qui s'annulerait progressivement au voisinage d'un seuil de revenu égal à trois fois le SMIC. Elle serait alors de l'ordre de 300 euros par mois.

La progression des salaires, le financement de la Sécurité sociale et la RTT sont autant d'utilisations alternatives des marges de manœuvre. Des choix collectifs sont nécessaires afin de définir les priorités. La ventilation optimale pourrait s'inspirer d'une règle des trois tiers : un tiers au pouvoir d'achat direct, un tiers à la protection sociale, un tiers au temps libre. Du point de vue de l'emploi, la meilleure option est celle qui consacre à la RTT et aux embauches correspondantes la quasi-intégralité du déplacement de la part des salaires, tandis que la progression de la productivité couvre celle des salaires.

Et la compétitivité ?

On a montré au chapitre 6 que l'objection repose sur une imposture : le blocage des salaires n'a pas été utilisé pour augmenter la compétitivité en baissant les prix mais a permis l'essor des revenus financiers. Or, ceux-ci font partie des coûts et donc des prix, alors que les économistes libéraux cherchent à faire croire que les coûts salariaux sont les seuls à prendre en considération. On peut donc augmenter ou baisser les prix en augmentant ou baissant les revenus financiers. La politique proposée ici repose sur un transfert des revenus financiers vers les budgets sociaux et les salaires, qui n'implique en tant que tel aucune hausse des prix, ni de recul de l'investissement, si les entreprises versent moins de dividendes. Il s'agit simplement de substituer des salaires aux revenus financiers, ce qui garantit la « neutralité » de l'augmentation de la part des salaires. Cette argumentation n'implique pas une référence aveugle à la sacro-sainte compétitivité. Il ne s'agit pas de s'inscrire dans une course à la compétitivité dans le cadre de la mondialisation et de reprendre à notre compte la priorité actuelle à l'ouverture sur le marché mondial. Les revenus salariaux ainsi augmentés permettront au contraire une meilleure satisfaction des besoins sociaux, des créations d'emplois supplémentaires, et le recentrage sur le marché intérieur.

Quelle viabilité politique ?

Ce programme est cohérent et économiquement viable. Cohérent parce qu'il fait le lien entre l'analyse du chômage - c'est la contrepartie de la captation par les rentiers des gains de productivité - et les remèdes proposés qui consistent à récupérer les revenus financiers au profit des créations d'emplois. Il est viable, parce que les revenus financiers sont économiquement stériles (ils ne s'investissent pas) et socialement nuisibles puisqu'ils engendrent inégalités, précarité et misère.

Mais cela ne suffit évidemment pas. Toute tentative d'enclencher cette redistribution des richesses s'opposerait à la résistance forcenée des possédants, qui ne manqueraient d'ailleurs pas d'invoquer les « lois de l'économie » pour défendre leurs privilèges. Et la mondialisation permet au capital d'exercer une énorme pression sur tout projet de transformation sociale. Il faut donc mettre en place des outils de contrôle : utiliser les aides publiques comme moyen de réorienter les choix des entreprises ; restaurer le contrôle des capitaux, et instituer une autorisation sur toute opération d'investissement international ou de délocalisation. Il faut

que la menace d'expropriation pèse sur toute entreprise ou groupe qui s'engagerait dans des opérations de sabotage économique.

La partie difficile de toute démarche programmatique n'est donc pas tellement l'énoncé des mesures à prendre, mais la définition des politiques permettant de neutraliser les comportements d'obstruction, de rétorsion, voire de sabotage auquel un projet de transformation sociale aurait à faire face. Il est illusoire en effet de penser que l'on pourrait y échapper en trouvant des modalités habiles d'atteindre le but recherché. On peut imaginer les moyens les plus sophistiqués et détournés d'augmenter les salaires et les dépenses sociales, mais le patronat sait compter : il s'opposera par exemple à toute augmentation des cotisations sociales, que celle-ci passe par une hausse des taux ou par un élargissement de l'assiette. Il n'y a au fond qu'un seul moyen d'éviter le face-à-face, c'est de renoncer au changement. Tout projet de transformation sociale implique donc d'anticiper les affrontements inévitables avec les bénéficiaires de l'ordre existant, qui s'en feront les défenseurs acharnés. Dans ce bras de fer, le rapport de force dépend du soutien populaire à des mesures qui devraient changer, tout de suite et très concrètement, les conditions de vie de la très grande majorité de la population. C'est pourquoi il faut soigneusement calibrer le radicalisme de tout projet, de manière à assurer le degré de mobilisation sociale nécessaire à sa viabilité réelle. Il faut, autrement dit, disposer d'une vision stratégique.

Références

Artus P., Virard M.-P. (2005), *Le capitalisme est en train de s'autodétruire*, La Découverte.

Husson M. (2001), *Le grand bluff capitaliste*, La Dispute.
<http://hussonet.free.fr/bluff.pdf>

Husson M. (2002), « Le programme de transition de Lionel Jospin », *Critique communiste* n°166. <http://hussonet.free.fr/ptjospin.pdf>